

Communiqué final de la 11ème session de la CEEAC

La 11ème session de la conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC s'est tenue les 26 au 27 janvier 2004 à Brazzaville, République du Congo sous la Présidence de Son Excellence Monsieur Denis Sassou Nguesso, Président de la République du Congo et Président en exercice de la Communauté.

Ont pris part aux travaux, Leurs Excellences :

1. M. François BOZIZE, Président de la République Centrafricaine ;
2. M. Joseph KABILA, Président de la République Démocratique du Congo ;
3. El Hadj Omar BONGO ONDIMBA, Président de la République Gabonaise ;
4. M. FRADIQUE DE MENEZES, Président de la République Démocratique de Sao Tome et Principe ;
5. M. Alphonse KADEGE, Vice-Président, représentant de Son Excellence Monsieur Domitien NDAYIEZEYE, Président de la République du Burundi ;
6. M. Fernando da Piedade DIAS DOS SANTOS, Premier Ministre, représentant de Son Excellence Monsieur José Eduardo DOS SANTOS, Président de la République d'Angola ;
7. M. Candido MUATETEMA RIVAS, Premier ministre, représentant de Son Excellence Monsieur Théodoro OBIANG NGUEMA MBASOGO, Président de la République de Guinée Equatoriale ;
8. M. MOUSSA KAKI Mahamat, Premier Ministre, représentant de Son Excellence Monsieur Idris DEBY, Président de la République du Tchad ;
9. Docteur Charles MURIGANDE, ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, représentant de Son Excellence Monsieur Paul KAGAME, Président de la République du Rwanda ;
10. M. Luc AYANG, Président du Conseil Economique et Social, représentant de Son Excellence Paul BIYA, Président de la République du Cameroun.

Ont également pris part aux travaux, les hautes personnalités ci-après:

- le Président de la Banque Africaine de développement (BAD);
- le Représentant du Secrétaire Général des Nations Unies;
- le Représentant de l'Union Africaine (UA);
- le Représentant de l'ONUSIDA;
- les Organisations internationales ci-après ont aussi assisté aux travaux:
- Organisation des Nations Unies (ONU) ;
- Union Africaine (UA) ;
- Banque Africaine de Développement (BAD) ;
- Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) ;
- Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA)
- Comité Directeur du NEPAD (Afrique du Sud) ;
- Union Européenne (UE) ;
- Comité Régional du NEPAD en Afrique Centrale (Libreville);
- Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) ;

- Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) ;
- Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) ;
- Organisation des Nations Unies pour la lutte contre le SIDA (ONUSIDA) ;
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD/Afrique) ;
- Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ;
- Centre sous-régional des Droits de l'Homme et de la Démocratie ;
- African Capacity Building Partnership (ACBF).

La cérémonie d'ouverture a été marquée par deux allocutions :

- celle de M. Louis SYLVAIN-GOMA, Secrétaire Général de la CEEAC ;
- celle de Son Excellence M. Denis SASSOU NGUESSO, Président de la République du Congo, président en exercice de la CEEAC.

La conférence a présenté ses chaleureuses félicitations à Son Excellence M. Denis SASSOU NGUESSO, Président de la République du Congo, président en exercice de la CEEAC, pour le dévouement avec lequel il a présidé aux destinées de la communauté depuis le 17 juin 2002.

La conférence s'est réjouie de l'évolution positive enregistrée dans le règlement des conflits intervenus dans la plupart des pays membres de la CEEAC.

Elle a félicité et encouragé toutes les personnalités des pays ayant connu des hostilités pour les efforts inlassablement entrepris afin d'amener les parties en conflit à privilégier l'intérêt supérieur de la nation.

De même, la conférence a exprimé sa vive reconnaissance à l'égard des personnalités d'autres régions de l'Afrique et du monde qui, à titre divers, ont contribué au règlement de ces conflits.

Dans le cadre de la mise en œuvre du COPAX, la conférence s'est réjouie de la ratification de cet important instrument par la majorité des Etats membres, rendant ainsi possible son entrée en vigueur.

La conférence a, une fois de plus, rappelé l'importance de mettre en œuvre les décisions relatives à la libre circulation de certaines catégories des ressortissants des Etats membres à l'intérieur de la CEEAC.

La conférence a souligné la nécessité pour la CEEAC de mieux s'impliquer dans toutes les initiatives liées à la paix, à la sécurité et à la stabilité, afin de les fédérer autour d'une vision communautaire et globale.

La conférence a salué le rétablissement de la légalité constitutionnelle en République démocratique de Sao Tome et Principe, avec la pleine implication totale de la CEEAC.

La conférence a noté la reconnaissance et la satisfaction exprimées par les autorités de la République Démocratique de Sao Tome et Principe pour cet engagement communautaire.

La conférence a salué la consolidation du processus de paix en République d'Angola, ainsi que les avancées dans le domaine de la démobilisation et de la réinsertion sociale des ex-combattants.

La conférence a salué les avancées du processus de paix en République de Burundi et a lancé un appel au FNL à engager résolument des négociations avec le Gouvernement dans l'esprit des accords d'Arusha.

La conférence a salué le retour de la paix en République Démocratique du Congo. Elle a exprimé son soutien à ce processus jusqu'à la tenue des élections libres, telles que prévues par les résolutions du dialogue inter-congolais.

La conférence a salué également le bon déroulement du processus électoral qui consacre le retour à une vie démocratique normale en République du Rwanda.

La conférence a noté avec satisfaction le calendrier électoral annonçant le prochain retour de l'ordre constitutionnel en janvier 2005 en République centrafricaine, et encourage les réformes en cours pour assainir les finances publiques et rétablir la sécurité sur l'ensemble du territoire national.

La conférence a exprimé son soutien à l'initiative de la République du Congo par laquelle elle invite les Etats membres de l'Union Africaine à conclure un Pacte panafricain contre l'Agression et l'Assistance mutuelle.

La conférence a également exprimé la préoccupation des chefs d'Etat et de Gouvernement pour le développement harmonieux et durable de leurs pays, la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes. Ils ont marqué leur ferme volonté d'organiser une réponse régionale à la lutte contre le VIH/SIDA.

Au terme des travaux, marqués par la volonté de rendre irréversible la relance de la CEEAC et de lui garantir un fonctionnement optimal, la 11ème conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement a adopté les déclarations et les décisions suivantes :

Déclarations :

- Déclaration relative à la mise en œuvre du NEPAD en Afrique centrale ;
- Déclaration relative au lancement de la zone de libre échange de la CEEAC ;
- Déclaration relative à la lutte contre le VIH/SIDA ;
- Déclaration relative à l'égalité entre les hommes et les femmes.

Décisions :

Concernant la mise en œuvre du COPAX

La 11^{ème} conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement a décidé d'accéder à la demande de la République Démocratique de Sao Tome et Principe de disposer d'une assistance de la CEEAC en matière de défense et de sécurité.

Ils ont décidé de mandater les Présidents de la République du Congo, de la République gabonaise et de la République d'Angola, pour la mise en œuvre de cette décision en liaison avec le Président de la République Démocratique de Sao Tomé et Principe.

Elle a adopté en outre :

Concernant la mise en œuvre du NEPAD :

- La décision définissant le cadre de coordination et la structure de mise en œuvre du NEPAD en Afrique centrale.

Concernant la mise en place de la zone de libre échange :

- La décision portant tarif préférentiel CEEAC et ses appendices ;
- La décision portant modalité de mise en place du fonds de compensation.

Concernant le programme de lutte anti-SIDA :

- La décision portant cadre stratégique de lutte contre le VIH/SIDA ;
- La décision portant plan d'action 2004-2005 de lutte contre le VIH/SIDA en Afrique centrale ;
- La décision portant création d'un Fonds régional de lutte contre le VIH/SIDA.

Concernant la politique régionale en matière du genre :

- La décision portant adoption de la politique relative au genre de la CEEAC ;
- La décision portant adoption d'un Plan d'action pour la mise en œuvre de la politique relative au genre de la CEEAC.

Concernant le Programme régional de sécurité alimentaire (PRSA) :

- La décision portant mandat au Secrétariat général pour élaborer un document unique de contrôle phytosanitaire et zoosanitaire;
- La décision relative à la mise en place d'une structure régionale de promotion des investissements agricoles;
- La décision adoptant le document principal du Programme Régional de Sécurité Alimentaire (PRSA) et des Programmes intégrateurs;
- La décision donnant mandat au Secrétariat Général pour poursuivre le partenariat avec la FAO en vue de mettre en place des mécanismes institutionnels du PRSA-CEEAC ;

- La décision donnant mandat au Secrétaire Général en vue de la mise en œuvre dans l'espace CEEAC d'une politique agricole commune à l'horizon 2008 ;
- La décision relative au renforcement des capacités nationales en vue des négociations commerciales multilatérales.

Concernant le Plan Directeur Consensuel des Transports:

- La décision adoptant le Plan Directeur Consensuel des Transports en Afrique Centrale ;
- La décision créant le comité de suivi de la mise en œuvre du Plan Directeur Consensuel des Transports en Afrique Centrale ;
- La décision conférant d'axes routiers communautaires à certains tronçons de routes nationales de la République d'Angola.
- Une réunion sera organisée ultérieurement en vue de compléter le Plan Directeur Consensuel des Transports en Afrique Centrale.

Concernant le Programme d'action du Secrétariat Général relatif au biennium 2004-2005 :

- La décision portant adoption du Programme d'action du Secrétariat Général relatif au biennium 2004-2005.

Concernant les questions financières et budgétaires:

- La décision portant adoption du budget général de la CEEAC.

Concernant les questions diverses :

- La conférence a été informée de la mission d'évaluation interdisciplinaire de l'ONU, effectuée du 8 au 22 juillet 2003 en Afrique Centrale, et a décidé de demander officiellement à l'ONU l'ouverture d'un bureau permanent des Nations Unies en Afrique Centrale comme c'est le cas en Afrique de l'Ouest et de l'Est.
- La conférence a décidé de soutenir formellement l'élection du ministre des Affaires étrangères de la République gabonaise à la présidence de la 59ème assemblée générale de l'ONU.
- La conférence a décidé, sur proposition de la République d'Angola, de soutenir la candidature du Dr. Luis Sambo au poste de Directeur régional de l'OMS pour l'Afrique.
- La conférence a octroyé au Pool Energétique de l'Afrique Centrale (PEAC) le Statut d'organisme spécialisé de la CEEAC.
- La conférence a pris acte du Protocole d'accord du don relatif à l'étude sur l'interconnexion des réseaux électriques des Etats membres de la CEEAC, signé

par le Secrétariat général de la CEEAC et le groupe de la Banque Africaine de Développement.

- La conférence a pris acte de l'acquisition définitive par le Secrétariat Général de la CEEAC d'un immeuble pour abriter le siège de la Communauté. Elle a demandé au Secrétariat Général de poursuivre la réflexion en vue de doter progressivement la CEEAC d'un patrimoine conforme aux exigences de ses missions.

Concernant les rapports de coopération et de partenariat :

La conférence a apprécié la contribution de nombreuses institutions internationales aux efforts de redynamisation de la CEEAC et a demandé au Secrétariat général d'exploiter toutes les opportunités de financement de ses programmes et projets à travers la coopération et le partenariat.

Dans ce cadre, toutes les organisations qui oeuvrent pour la promotion de l'intégration et de la paix devront être mises à contribution.

Au regard du travail accompli depuis la 10ème conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, tenue à Malabo, la Conférence a félicité le Secrétariat Général de la CEEAC et l'a exhorté à s'appliquer davantage par des questions relatives à la prévention et à la gestion des conflits en Afrique Centrale.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont hautement apprécié l'hospitalité dont ils ont été l'objet, ainsi que leurs délégations durant leur séjour à Brazzaville.

La Conférence a décidé de reconduire Son Excellence Monsieur Denis Sassou Nguesso, Président de la République du Congo, à la Présidence en exercice de la CEEAC pour un nouveau mandat.

La Conférence a décidé de tenir la prochaine session ordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement en République Démocratique du Sao Tomé et Principe.

Fait à Brazzaville, le 27 janvier 2004.

(source <http://www.congo-site.info>)